

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 2

Rubrik: Mon jardin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION EST L'ORGANE DE :

l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève
la Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève
(ABONNEMENT GRATUIT POUR LES MEMBRES DE CES SOCIÉTÉS)

Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct. + Versement au compte de chèques II 6622

É D I T E U R

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement

R É D A C T E U R

A. Hœchel, 78 rue de Lausanne à Genève

A D M I N I S T R A T I O N

Imp. Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

CHRONIQUE = COMMUNIQUÉS = DIVERS

Assemblée générale

de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Tous nos sociétaires et tous ceux qu'intéresse l'œuvre pour l'amélioration du logement, sont avisés que l'assemblée générale de notre Union aura lieu les

samedi 23 et dimanche 24 mai 1936, à Lucerne

Que chacun réserve ces journées qui seront certainement aussi fertiles en enseignements qu'agréables pour les participants. Le programme détaillé paraîtra dans le numéro d'avril ou mai.

Mon jardin

Les travaux de saison

Le mois de février marque la reprise des travaux dans nos jardins. La mauvaise saison que nous venons de traverser n'a pas permis de procéder aux labours ou défoncements d'hiver, lesquels sont parfois nécessaires dans les terres fortes.

Nous recommandons à nos lecteurs de ne pas trop se hâter pour les premiers labours. Il est préférable de retarder ce travail de deux ou trois semaines plutôt que de remuer la terre lorsqu'elle est humide. Les conditions dans lesquelles on prépare le sol ont une grande influence sur le rendement des récoltes.

Lorsque l'on dispose de quelques châssis, on peut les utiliser pour semer sur couche tiède, c'est-à-dire une couche faite avec un peu de fumier de cheval frais, éventuellement mélangé à des feuilles et d'une épaisseur de 30 à 40 cm. On recouvre d'une épaisseur de 20 cm. de terre fine ou de terreau, et on sème de suite sans crainte de « coup de feu ». A défaut de fumier, on fait une couche froide : mais on sème deux ou trois semaines plus tard.

Lorsque l'on fait un semis en couche, on met la terre aussi près que possible du verre, de façon que les jeunes semis aient un maximum d'insolation. En février, on peut semer sous verre des **laitues à couper dites de Pâques**, des **radis ronds roses à bout blanc**, des **carottes**. Vers la fin du mois, on peut semer des **navets de Milan plats hâtifs**.

En pleine terre, si le terrain est suffisamment « essuyé », on peut planter les **oignons jaunes du pays** et les **échalotes** et les **aulx**, à moins que ce dernier légume ait été planté en automne. Les **fèves** que l'on sème très tôt sont moins sujettes aux attaques des pucerons noirs que celles semées plus tard.

On termine les plantations d'arbres fruitiers, rosiers, arbres et arbustes d'ornement. On plante en terrain sec et, au printemps, il faut arroser pour que le tassement se fasse de suite.

On continue et on termine la taille des arbres fruitiers à pépins : sans oublier les framboisiers et les groseilliers. Aux framboisiers remontants, on coupe les extrémités des branches qui ont porté fruits l'année précédente et, pour les groseilliers, on rajeunit les plantes en coupant le bois de plus de quatre ou cinq ans.

Les arbres à noyaux sont taillés plus tard. Il ne faut pas précipiter la taille pour éviter une éclosion trop hâtive des fleurs. Si l'on veut couper des greffons pour surgreffer des arbres fruitiers, on aura soin de le faire avant le départ de la végétation.

En février, il est encore temps de procéder au traitement d'hiver des arbres fruitiers. Le carbolineum soluble ou la véraline s'emploie jusqu'en février, c'est-à-dire au moment où les bourgeons commencent à gonfler. Avec ce traitement on se débarrasse des mousses, lichens, etc., et d'une quantité de parasites animaux. La bouillie sulfocalcique s'emploie dès février, mars, jusqu'au début d'avril.

Sur les arbres où il y a en dessous des plantes plus délicates telles que fraisiers, fleurs, etc., il est préférable d'utiliser de la bouillie sulfocalcique à 15-20 %.

Coopérative d'habitation, Lausanne

Un nouveau pointage de la liste des membres de la société avec celle des abonnés au journal officiel l'« Habitation », nous a fait constater quelques erreurs et omissions dans cette dernière. **Nous prions donc les sociétaires qui reçoivent le dit journal pour la première fois de ne pas le refuser, puisque l'abonnement leur est servi gratuitement.** Si, par contre, quelqu'un recevait deux exemplaires, prière d'en informer l'administration (Imprimerie Populaire, avenue Beaulieu, 13, à Lausanne).

Merci d'avance.

L'administration.

Type de logement semi-rural

Les résultats du concours de Bâle pour l'obtention de types de logements très économiques pour chômeurs, préoccupent toujours le Comité central. Il a décidé de publier prochainement une brochure indiquant les résultats de ce concours, les conclusions auxquelles il a donné lieu et un appel à la réalisation de ce type de logement. Nous ne manquerons pas d'aviser nos lecteurs dès sa parution.

Société coopérative d'habitation, Lausanne

A louer de suite ou pour date à convenir :

Groupe de Prélaz. — Appartements de 4 chambres. Tout confort : Rez-de-chaussée, 1440 fr. Etage, 1476 fr. S'adresser : M. Paris, avenue de Morges, 79.

Groupe d'Ouchy. — (Av. Harpe, 35), appartement de 3 pièces, rez-de-chaussée, chauffage général, jardin compris, 1140 fr. — Premier étage, 2 chambres, 960 fr (Harpe, 43). — S'adresser : Mme Destraz, Harpe, 31.

Groupe de Cour. — Plusieurs logements de 3 chambres, chauffage général compris, de 960 à 1140 fr. — M. Pavid, av. de Cour, 64.

Groupe de Montolivet. — Appartement de 4 chambres, tout confort, rez-de-chaussée, 1620 fr. Etages, 1680 fr. tout compris. — Appartement de 3 chambres, chauffage d'appartement, rez-de-chaussée, 1170 fr. — Appartement de 3 chambres, chauffage général, 1350 et 1380 fr. Avec service d'eau chaude, 1470 fr. — Pour le 24 mars 1936 : 5 chambres, chauffage général, 1710 fr. — S'adresser M. Volet, chemin des Paleyres, 4.

Groupe de Fontenay. — Appartement de 3 chambres, tout confort, rez-de-chaussée, jardin, 1470 fr. (pour le 24 mars 1936) : 1590 et 1650 fr. (étages), de suite ou à convenir. — M. Jaton, Fontenay, 14, ou au concierge, même maison.

Groupe de Couchirard. — Appartement de 3 chambres, chauffage général compris, 930 fr. — M. Ponci, avenue de Genève, 96.

Groupe des Fleurettes. — Garages : 240 fr. l'an. M. Bornand, chemin du Mont-Tendre, 3.

Tous les logements sont munis d'une installation de bains. Avantages spéciaux pour bail d'une certaine durée.

Pour renseignements et pour traiter : Bureau de la C. H. L., Saint-Laurent, 20, Lausanne. Ouvert de 10 à 12 h. 15 et de 16 à 17 heures. (Téléphone N° 31.475.)

Le Comité de direction.